

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation
07 Décembre 2016

Date d'affichage
07 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le quatorze Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougane, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Brigitte MASSON, Colette PERNET, Patrick VANET.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique DETERM, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Monsieur Daniel CALLIOT a été nommé secrétaire

Objet : **CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS AVEC L'AGICAC**

N° de délibération : **2016_12_14_03**

Rapporteur : **M. BIAUX**

Le contrat d'entretien des espaces publics 2014-2016 avec l'AGICAC arrive à son terme au 31 décembre 2016.

Les salariés de l'Agicac interviennent pour l'entretien des trottoirs, des espaces verts et des squares de la commune à raison de 2 demi-journées par semaine.

Cette prestation facturée au prix de 48 000 € pour 3 ans (15 000 € pour 2014, 16 000 € pour 2015 et 17 000 € pour 2016) a été estimée par l'Agicac à 17 000 € pour 2017 en l'état actuel des prestations réalisées.

La collectivité ne pouvant assumer seule ce service, il convient de reconduire cette prestation à compter du 1er janvier 2017 pour une période de 1 an.

Il vous est proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 2 décembre 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de reconduire la convention d'entretien des espaces publics avec l'Agicac pour 1 an.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Résultat du vote :

- Voix pour : **18**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **1**

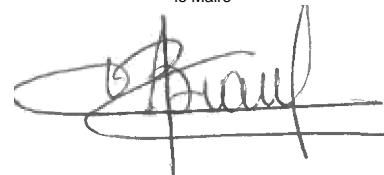
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 16/12/2016 à 13:15:04
Référence : 273823d9d87e59fc7c5c698679db5cd004f8be7c